

GRILLE DE COTATION

DONNEES CERFA	CRITÈRES A RETENIR	POINTS ATTRIBUES
	DALO ET PDALHPD NON CUMULABLE	100
	MOTIFS DE LA DEMANDE	<u> </u>
	Hébergement famille/amis et décohabitation	3
	Mutation professionnelle	3
	Logement trop cher	3
	Logement éloigné du lieu de travail	3
	Logement trop petit	2
	Divorce ou séparation	3
	Logement inadapté au handicap ou perte d'autonomie	3
	En procédure d'expulsion	1 à 3
	Structure d'hébergement/hôtel/ ou Logement temporaire/foyer/de transition/non décent/indigne	3
	Logement trop grand	4
	Violences familiales	10
	Démolition ou opération d'urbanisme	10
	ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE	
	Ancienneté de la demande (par année)	2
CRITERES VALLEE SUD HABITAT	LOCALISATION SOUHAITÉE	
	Lieu de travail	1
	Commune de résidence	3
	COMMISSION D'ATTRIBUTION	1
	1 refus non justifié	-2
	2 refus non justifiés	-10
	3 refus non justifiés	-20
	Refus justifié	0
	Validation CAL sans proposition n°2	5
	Validation CAL sans proposition n°3	2
	Passage en CAL après obtention des 5 points	1
	Urgence sociale	0 à 10
	Relogement lié à une catastrophe naturelle, un sinistre, un incendie	20
	MUTATION (locataire Vallée Sud Habitat)	
	Parcours résidentiel vers plus petit	20
	Parcours résidentiel vers plus grand	3
	Entretien du logement actuel / mutation conditionnée	De -10 à + 10
	Droit de suite au bail	0 à 20
	Résorption de dette de loyer	0
	Action ou procédure engagée pour troubles graves de voisinages/ incivilités	-20
	Travailleurs dans domaine d'activité essentiel et ne pouvant être exercé en télétravail	10 à 20

10/12/2022